



Démantèlement d'un trafic international de civelles : l'action exemplaire des services de police de l'environnement

- 3 juin 2016 -

La presse s'est fait l'écho hier du démantèlement d'un important trafic international de civelles par l'action conjointe de divers services de police, notamment ceux de la police de l'environnement. Les associations Bretagne Vivante et FNE Pays de la Loire tiennent à saluer ce résultat très positif.

Le braconnage de civelles : une action participant au déclin critique de l'espèce

Les civelles sont les alevins des anguilles, dont la population a chuté de façon catastrophique au cours des décennies précédentes du fait de la conjugaison de divers facteurs (changement climatique, multiplication des obstacles dans le lit des cours d'eau, détérioration de la qualité des eaux...). La pêche contribue elle aussi de façon nette à la diminution des effectifs de l'espèce, aujourd'hui considérée en danger critique d'extinction par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN).

Pour cette raison, la pêche des civelles est réservée aux professionnels et soumise à des conditions très strictes visant à ne pas accentuer l'évolution des effectifs de l'espèce, en diminution. Le prix du kilo de civelles se chiffrant à plusieurs centaines d'euros, l'espèce fait toutefois depuis plusieurs années l'objet d'activités de braconnage qui nuisent aux orientations prises en faveur de sa protection.

Le démantèlement d'un trafic d'échelle internationale

À l'issue d'une enquête menée sur plusieurs mois, divers services de police parmi lesquels l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique sont parvenus à démanteler un important trafic d'échelle internationale : des braconniers agissant en rive nord de l'estuaire de la Loire procédaient à l'expédition de centaines de kilos de civelles en direction d'une société espagnole de mareyage. Un tel trafic a généré plusieurs centaines de milliers d'euros de gains pour les personnes impliquées.

Nos associations saluent l'action menée de façon conjointe par ces divers services et le résultat très positif qui en résulte pour l'environnement.

Plusieurs personnes ont été interpellées et seront jugée à l'occasion d'une audience prévue le 28 juin devant le tribunal correctionnel de Nantes. FNE Pays de la Loire et Bretagne Vivante entendent se constituer partie civile à cette occasion.

Contact presse : Jean-Christophe Gavallet, Président de FNE Pays de la Loire : 06.88.14.57.98